

# Conférences sur l'industrie du bâtiment en Grande-Bretagne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **27 (1955)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124375>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- a) les logements à loyers bas, qui n'excéderont pas 50 fr. par mois pour un appartement d'une pièce, 70 fr. pour deux pièces, 85 fr. pour trois pièces, 100 fr. pour quatre pièces ;
- b) les logements à loyers modestes, dont les loyers pourront atteindre 70 fr. par mois pour un appartement d'une pièce, 100 fr. pour deux pièces, 120 fr. pour trois pièces, 140 fr. pour quatre pièces. Le chauffage et l'eau chaude ne sont pas compris dans ces prix.

*Une remarquable étape au point de vue social.*

Il y a lieu de remarquer que le canton de Vaud est le premier à donner l'exemple d'une solution qui améliore un secteur social, celui du logement, par l'apport d'un autre secteur social, l'A.V.S.

Nous avons tout lieu de croire qu'une politique cohérente telle qu'elle est rendue possible par la loi vaudoise permettra d'améliorer progressivement la situation du logement pour les personnes à revenus modestes.

Les projets de construction présentés à l'office compétent sont nombreux. Plusieurs sont en voie de réalisation et l'on peut évaluer à plus de 500 les logements qui ont été ou seront prochainement mis à la disposition des familles modestes du canton.

*Habitation féminine*

Dans la ligne des prochaines réalisations à caractère social, Mme I. Krayenbühl-Gubser, présidente de l'Union de sociétés féminines de Lausanne, présente avec un enthousiasme communicatif les projets de l'Habitation féminine : une maison pour femmes seules ou avec enfants.

Dans la grande masse des travailleuses, nombreuses sont les repasseuses, couturières, modistes, femmes de ménage, infirmières privées et professeurs privés dont le salaire ne dépasse guère 300 fr. par mois. Cette catégorie de gagne-petit est généralement peu encline à faire entendre sa voix, et on ignore souvent ses difficultés. Celle de trouver à se loger n'est pas l'une des moindres. Or, nombre d'entre elles ont des charges de famille (veuves avec enfants, etc.), des salaires insuffisants et incertains. Qu'on pense, par exemple, à la couturière qui n'arrive pas à se faire payer, à la femme de journée qui, pendant les vacances de ses clients, se trouve sans pratiques et, partant, sans gain, à celles qui n'ont, en cas de maladie, aucune assurance, et sont obligées de suspendre tout travail... Il y a les chômages saisonniers, particuliers à certaines professions. Comment nouer les deux bouts dans ces conditions? Comment trouver un toit qui soit à la mesure du budget compressé au maximum? (A suivre.)

## CONFÉRENCES SUR L'INDUSTRIE DU BATIMENT EN GRANDE-BRETAGNE

L'organisation de conférences par le Service d'information technique du Ministère britannique des travaux publics est considérée comme l'une des meilleures méthodes pour la vulgarisation de données techniques dans tous les secteurs de l'industrie. D'une manière générale, la divulgation des résultats des recherches et des développements scientifiques est réalisée par la présentation de communications aux institutions scientifiques et professionnelles, par l'insertion d'articles dans des périodiques et dans la presse technique et par l'émission de publications techniques, mais ces moyens sont utilisés principalement par les spécialistes, par les grands entrepreneurs pouvant facilement maintenir un contact avec les organismes de recherche, et par les professeurs des écoles techniques secondaires. La majorité des hommes employés dans l'industrie du bâtiment n'a guère le loisir de lire beaucoup, et c'est à leur intention que le ministère a établi un programme de conférences ; ce programme complète les efforts individuels faits par des associations opérant dans le domaine de l'industrie à l'intention de leurs propres membres et présente un service libre à tous ceux qui sont engagés dans le bâtiment.

L'objectif principal de l'organisation des conférences est d'éveiller l'intérêt et d'encourager ainsi la recherche d'informations techniques et leur application à la solution de problèmes particuliers. C'est pourquoi chaque conférence expose les progrès réalisés dans le domaine des recherches et des développements du bâtiment, l'application de quelque technique nouvelle ou bien un aspect déterminé de standards ultramodernes dérivés de pratiques courantes dans le bâtiment.

Un premier essai a été tenté en 1948 ; l'Organisation régionale du ministère avait diffusé une liste d'une dou-

zaine de sujets parmi les groupements d'employeurs et d'ouvriers, les Universités et les écoles techniques secondaires ; dans l'hiver de 1948-1949, 67 conférences ont été tenues à Londres et dans d'autres grandes villes d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles devant une assistance de 7900 personnes au total.

Depuis lors, chaque hiver l'intérêt manifesté s'est accru et, à en juger par leur popularité, les conférences ont évidemment un but utile. Au cours de la dernière saison (1953-1954), 50 sujets ont été présentés et plus de 250 conférences ont été faites dans de nombreuses villes réparties sur l'ensemble du pays devant 24 500 personnes au total. Que l'assistance ait quadruplé en cinq ans est déjà remarquable en soi, mais, la demande croissant toujours, tout porte à croire qu'il faudra prévoir un nombre plus important de conférences pour l'hiver prochain.

Les thèmes ont été choisis de manière à faire appel notamment aux constructeurs, aux jeunes qui débutent dans la profession, aux employés de bureau d'usines, aux contremaîtres, aux artisans et aux étudiants. Une enquête pour déterminer la composition moyenne des personnes ayant assisté aux conférences dans une région donnée, et pour une saison complète, a fait ressortir les chiffres suivants :

Constructeurs et leur personnel .....	34 %
Personnel enseignant d'écoles techniques secondaires et anciens étudiants .....	29 %
Personnel professionnel et technique ressortissant des autorités locales .....	23 %
Conseils professionnels exerçant une pratique privée .....	6 %
Divers .....	8 %

Dans les provinces, les auditeurs viennent de régions ayant un rayon de 60 à 80 km., et d'une façon générale l'auditoire fait preuve d'intérêt et de sens critique. Le nombre moyen d'assistants aux conférences du programme de 1952-1953 était de 91, mais il atteignit parfois plus de 200.

Comme il est d'usage dans ce genre de réunions, les conférences sont, en règle générale, orientées vers la pratique plutôt que vers la théorie. Les organisations locales choisissent les sujets dans une liste qui leur a été soumise, et qui tient souvent compte des situations locales spéciales. Il est évident que l'industrie comprend l'importance de développements modernes et est désireuse de recevoir des conseils de source autorisée afin de les mettre en pratique. Les conférences sur le béton étaient les plus demandées ce dernier hiver, puis venaient celles sur le bois et la plomberie. Parmi les autres sujets traités, il y eut l'isolation thermique, différents aspects de la construction et de l'entretien des maisons, la mise en œuvre pratique de règlements administratifs, de règlements de sécurité et des lois traitant des contrats. Il est intéressant de noter qu'à peu près la moitié du nombre total des conférences portait sur ces sujets.

Dans un programme de cette nature, il importe beaucoup que les conférenciers soient à la hauteur de leur sujet, parce qu'ils doivent être en mesure de répondre à des questions pratiques compliquées et de prendre part aux discussions qui suivent leur conférence; bien entendu, les croquis, les diapositifs et les films leur sont une aide importante. En premier lieu, les conférenciers furent choisis parmi les employés du Ministère des travaux publics et le personnel des différents établissements du Département des recherches scientifiques et industrielles, mais plus tard, à mesure que le programme prenait de l'extension, il fallut en chercher ailleurs, et la liste des conférenciers fut élargie de façon à comprendre des représentants d'organisations de développement industriel et d'associations

commerciales, des membres du personnel des grandes entreprises générales et de fabricants de matériaux importants, ainsi que des chefs et du personnel exerçant une activité privée. La plupart de ces conférenciers apportèrent leur concours à titre gracieux, ce qui est hautement apprécié, car cela indique non seulement que bon nombre d'industriels se rendent compte de la nécessité de porter des idées et des méthodes nouvelles à la connaissance de l'industrie dans son ensemble, mais encore que l'on est prêt à prendre part au travail en résultant. En 1953-1954, l'industrie a pu obtenir le concours de conférenciers pour 97 réunions, les associations de recherches et de développement et les associations commerciales pour 45, la Station des recherches sur le bâtiment et d'autres centres du Département des recherches scientifiques et industrielles pour 52, le Ministère des travaux publics et d'autres départements ministériels pour 63.

Un avantage particulier des conférences est qu'elles permettent aux orateurs de développer ou d'éclaircir leurs énoncés, alors que les livres et les articles soulèvent souvent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. La parole écrite est toujours impersonnelle et, pour cette raison, elle est quelquefois difficile à suivre, mais par une sélection minutieuse de ses matières, des exemples de son expérience personnelle et l'encouragement des assistants à exposer leurs propres points de vue, un conférencier introduit un sentiment d'intimité aux séances. Notamment pour ceux qui n'ont pas coutume de lire sérieusement, cela facilite l'acquisition de connaissances nouvelles et tend à dissiper des préjugés.

Un autre avantage que comporte le programme des conférences du Ministère des travaux publics est qu'il est fait appel à un grand secteur de l'industrie qu'il serait difficile d'atteindre par n'importe quel autre moyen. Sa popularité croissante constitue la preuve de son succès.

(C.I.B.)

## SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT POUR LES COOPÉRATIVES SUISSES D'HABITATION

La création d'une telle société a été proposée l'année passée au Comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement par une coopérative d'Olten qui avait déjà proposé la chose à la Section de Berne en 1952.

Le Comité central de l'U.S.A.L. a désigné une commission ce printemps pour étudier à fond cette proposition avant de la soumettre pour discussion aux sections et, par elles, aux coopératives affiliées à l'U.S.A.L. Cette commission a rapporté favorablement lors de la dernière séance du Comité central en novembre, et cette question va donc être soumise aux sections à bref délai.

Elle vient à son heure, nous dirons même un peu tard, mais enfin, mieux vaut tard que jamais...

Maintenant que tout subside à la construction est supprimé, exception faite de quelques communes où ils sont encore donnés sous certaines conditions, et seulement pour des logements destinés aux économiquement faibles, il est extrêmement difficile à une coopérative d'habitation nouvelle de mettre en chantier des logements à des prix abordables sans avoir au moins un appui des pouvoirs publics sous la forme de garantie

des emprunts en deuxième et éventuellement en troisième rang, de façon que ceux-ci, additionnés au premier rang, atteignent au moins le 90 % du coût total de la construction.

Or, la garantie des emprunts des rangs ultérieurs au premier rang n'est accordée que par de rares cantons ou communes de la Suisse alémanique. Partout ailleurs, les sociétés voulant construire n'obtiennent un deuxième rang qu'avec des garanties supplémentaires souvent impossibles à fournir et doivent en tous cas amortir ces emprunts à un tel rythme (jusqu'à 10 % par an) que leur plan financier est trop chargé et qu'elles ne peuvent pas constituer de réserves d'entretien les premières années, ou alors doivent fixer des loyers trop élevés.

Il va sans dire que nous faisons abstraction, dans ce qui précède, des sociétés ayant obtenu des prêts de l'A.V.S. garantis par l'Etat, celles-ci étant au bénéfice d'un régime spécial. Et encore, leur est-il souvent impossible de trouver le 10 % de capitaux propres exigé par l'Etat, ce 10 % dépassant les possibilités financières de leurs sociétaires éventuels. Mais ceci dépasse le cadre